

23/07/2009.



Rapprochement entre Veolia Transport et Transdev

La Caisse des Dépôts, après avis du Comité des investissements, a décidé d'entrer en négociations privilégiées avec Veolia Environnement en vue d'un rapprochement entre Transdev et Veolia Transport.

Ce projet de rapprochement doit permettre de créer une nouvelle entreprise, détenue à parité, qui constituera un leader mondial du transport public de voyageurs et pourra offrir le meilleur service aux collectivités territoriales.

Le secteur du transport est marqué par des évolutions profondes : besoins de mobilité accrus par l'urbanisation, exigences de développement durable, besoins d'investissement croissants, concentration des acteurs et intensification de la concurrence. Cette opération permettrait de tracer de nouvelles perspectives pour les deux entités en réunissant leurs forces et en valorisant au mieux leurs savoir-faire. Ce projet industriel donnerait naissance à l'un des leaders mondiaux du transport public de voyageurs, avec environ 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires pro forma et 130 000 collaborateurs. Il s'appuierait sur les complémentarités géographiques et d'expertise des deux partenaires ainsi que sur de fortes synergies de développement.

Cette alliance entre Veolia Environnement, opérateur industriel du nouveau groupe, et la Caisse des Dépôts, investisseur stratégique de long terme au service de l'intérêt général, qui entend accompagner dans la durée cette nouvelle entreprise, constituerait un vecteur de développement de la filière nationale d'excellence des transports au profit de l'emploi et de la croissance.

Cette opération serait réalisée par fusion entre Veolia Transport et Transdev, avec un équilibre actionnarial (50% / 50%) entre la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement, parité qui serait atteinte, après analyse et évaluation des deux entreprises, par ajustement des structures financières. L'entité combinée serait introduite en Bourse lorsque les conditions de marché le permettraient. Ce nouveau groupe serait ainsi pleinement doté des moyens pour se développer et répondre au mieux aux attentes des collectivités publiques.

Le projet de rapprochement reste soumis à la conclusion d'un accord définitif, lui-même conditionné à l'accord des autorités réglementaires. L'opération se déroule en accord avec la RATP, actionnaire à 25,6% de Transdev.

***Augustin de Romanet**, directeur général de la Caisse des Dépôts, a déclaré :*

« Le rapprochement de Transdev et Veolia Transport permettrait de saisir les opportunités de développement en France et à l'international, sur des marchés porteurs et garants d'une diversification des risques. Je suis convaincu qu'au travers de cette alliance stratégique, créatrice de valeur, la Caisse des Dépôts jouera pleinement et dans la durée son rôle d'accompagnateur du développement de Transdev et affirmera sa volonté d'offrir des

compétences accrues aux collectivités territoriales. J'ai toute confiance dans le management de Transdev pour accompagner ce nouveau projet.»

Henri Proglia, président-directeur général de Veolia Environnement a déclaré :

« Le rapprochement envisagé avec Transdev répond à une très forte logique industrielle, qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie de Veolia Environnement pour qui le transport constitue une composante essentielle de son offre de services à l'environnement. Ce rapprochement offre des perspectives de développement exceptionnelles qui bénéficieront aux équipes, aux clients et aux actionnaires de Veolia. »

Veolia Environnement informera les marchés financiers, le cas échéant et en application de la réglementation en vigueur, des évolutions de ce projet.

Avertissement important

Veolia Environnement est une société cotée au NYSE et à Euronext Paris et le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » (forward-looking statements) au sens des dispositions du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment : les risques liés au développement des activités de Veolia Environnement dans des secteurs très concurrentiels qui nécessitent d'importantes ressources humaines et financières, le risque que des changements dans le prix de l'énergie et le niveau des taxes puissent réduire les bénéfices de Veolia Environnement, le risque que les autorités publiques puissent résilier ou modifier certains des contrats conclus avec Veolia Environnement, le risque que les acquisitions ne produisent pas les bénéfices que Veolia Environnement espère réaliser, le risque que le respect des lois environnementales puisse devenir encore plus coûteux à l'avenir, le risque que des fluctuations des taux de change aient une influence négative sur la situation financière de Veolia Environnement telle que reflétée dans ses états financiers avec pour résultat une baisse du cours des actions de Veolia Environnement, le risque que Veolia Environnement puisse voir sa responsabilité environnementale engagée en raison de ses activités passée, présentes et futures, de même que les risques décrits dans les documents déposés par Veolia Environnement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Veolia Environnement n'a pas l'obligation ni ne prend l'engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement auprès de Veolia Environnement copie des documents enregistrés par Veolia Environnement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission.